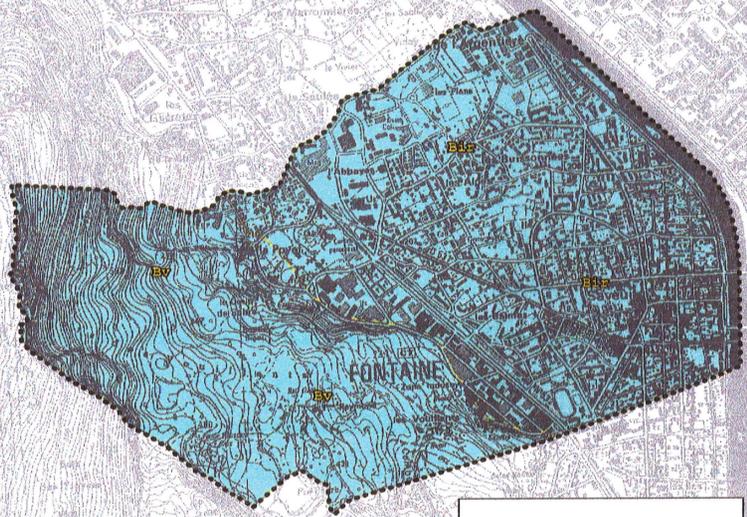


Zonage réglementaire du risque ruissellement de versant (phénomène généralisé) et inondation de plaine



B1a zones de contraintes faibles (inondation de plaine)
B1b zones de contraintes faibles (ruissellement)

Echelle : 1/25000



Dominique BLAIS

Commune de FONTAINE
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES
(RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *		Nature du risque **	
R	Zones d'interdictions	I, i,r	: inondation de plaine
B	Zones de projet possible sous maîtrise collective	I', i'	: inondation en pied de versant
B	Zones de contraintes faibles	T, t	: crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
	Zones sans contrainte spécifique	V, v	: ravinements et ruissellements sur versant
		G, g	: glissements de terrain
		P, p0, p1, p2	: chutes de pierres
		F	: effondrement

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et inondation de plaine : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

- Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5000
- Limite communale

Réalisation : Alp'Géorisques	Etabli en : Mai 2006	Echelle : 1/10 000
Édition : Alp'Géorisques	Modifié le :	

